

AADMINS

Société à responsabilité limitée au capital de 12.000,00 euros
Siège social : ZAC de Courtines - 27 Rue du Petit Gigognan 84000 Avignon
494 971 112 RCS Avignon

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 21 FEVRIER 2025

La société GROUPE MIO, société par actions simplifiée au capital de 1.001.000 €, ayant son siège social 45 Rue du Petit Gigognan 84000 Avignon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique d'identification 930 947 536 RCS Avignon, représentée par M. Patrice Corso son représentant légal ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, associée unique de la société AADMINS, plus amplement désignée en tête des présentes (ci-après respectivement l'« **Associée Unique** » et la « **Société** »), conformément aux dispositions de l'article L. 223-1 du Code de commerce et aux stipulations de l'article 19 des statuts de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte du contrat d'apport de parts sociales de la Société ;
- Modification corrélative des statuts des statuts ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, connaissance prise du Traité d'Apport en date du 14 novembre 2024 aux termes duquel M. Patrice Corso fait apport pur et simple à la société GROUPE MIO des SIX CENT (600) parts sociales lui appartenant en pleine propriété et jouissance, émises par la Société,

- **prend acte** du contrat d'apport susvisé ;
- **décide** de modifier l'article 8 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 8- Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE (12.000) euros. Il est divisé en six cent (600) parts sociales de vingt (20) euros chacune numérotées de 1 à 600, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

- *La société GROUPE MIO,*
A concurrence de six cent parts, ci 600 parts
Numérotées 1 à 600,

Total égal au nombre de parts composant le capital social,

Soit six cent parts, ci

.....

600 parts »

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et le Gérant et répertorié sur le registre des décisions de la société.

Signed by:
✓ GROUPE MIO par M. Patrice Corso

La société GROUPE MIO

Par : M. Patrice Corso

Associée Unique

Signed by:
✓ M. Patrice Corso

M. Patrice Corso

Gérant